

REPRESENTANT DES USAGERS (RU) au sein des commissions d'usagers dans les établissements de santé publics/privés (Associations agréées au titre de l'article L.1114-1 du Code de la santé publique)

Candidat RU :

Nom : Prénom :

Adresse postale :

E-mail : Téléphone :

Dénomination de l'association :

N° Agrément : date de délivrance de l'agrément :

Agrément au titre de l'article L 1114-1 du code de la santé publique

Raison sociale :

Objet de l'association :

Représentant de l'association : Nom : Prénom :

Etablissement de santé public/privé souhaité :

Raison sociale : **Poste souhaité : titulaire – suppléant** (rayez la mention inutile)

Nous vous remercions de bien vouloir nous indiquer vos consentements en cochant les cases

- Nous attestons** avoir pris connaissance des missions, obligations et rôle du Représentant des usagers au sein des commissions des usagers (CDU) dans les établissements de santé publics et privés.
- Nous autorisons** l'ARS Centre-Val de Loire à communiquer nos données personnelles :
 - aux associations habilitées à délivrer la formation de base des représentants des usagers du système de santé prévue à l'article L. 1114-1 du code de la santé publique,
 - aux établissements de santé publics et privés de la région Centre-Val de Loire,
 - à France Assos Santé Centre-Val de Loire.

Représentant des usagers
Date & signature

Représentant légal de l'association
Date & signature

Vos droits concernant vos données : « Conformément aux dispositions de l'article R.1112-83 précité et pour permettre la désignation des représentants des usagers, l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire procède à un traitement de vos données personnelles. Ce traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle le responsable du traitement est soumis (article 6.1.c) du Règlement général sur la protection des données (RGPD) du 27 avril 2016). Les réponses aux demandes d'informations de ce formulaire ainsi que la lettre de consentement (signée par le candidat et le représentant légal de l'association agréée usagers du système de santé) sont obligatoires. A défaut de réponse de votre part, aucune suite favorable ne pourra être donnée aux candidatures proposées. En cas d'issue négative à une candidature, les données personnelles relatives aux candidats proposés sont conservées pendant 6 mois après l'installation de la commission des usagers au sein des établissements départementaux concernées qui les retransmettront auprès des établissements de santé publics/privés et l'URAASS Centre-Val de Loire. Dans l'hypothèse où le questionnaire rempli ne serait pas validé par l'envoi du consentement, la candidature sera rejetée et les données personnelles intégrées dans le questionnaire seront supprimées. Conformément au RGPD, à la loi n° 78-du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (loi informatique et libertés) et dans les conditions prévues par ces mêmes textes, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de portabilité des données vous concernant. Vous pouvez également demander la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez exercer ces droits, en vous adressant à la déléguée à la protection des données de l'ARS Centre-Val de Loire, Madame Sofia BEAU, par courrier à l'adresse suivante : ARS Centre-Val de Loire – Cité Coligny – 131 rue du Faubourg Banner – BP 74409 – 45044 Orléans Cedex 1 ou par courriel à l'adresse : sofia.beau@ars.sante.fr. Vous disposez enfin d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), si vous considérez que le traitement de données à caractère personnel vous concernant constitue une violation du RGPD et de la loi informatique et libertés. »